

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 12 MAI 2021 À 18H30**

**PROCES-VERBAL No 377**

<b>Présent-e-s</b>	Mmes Christine HUTIN, Tracy MONNEY, Sahar NSEIR, Gabriella ROBERT, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT (président), Kevin POLTE, Mathurin RAMU, Gautier RAUSIS, Stéphane TODESCO, Johannes Potter VAN LOON et Pierre VUISSOZ.
<b>Excusée</b>	Marie-Pierre JAQUIER (démissionnaire)
<b>Assistent à la séance</b>	Mmes Anne ZOLLER, maire, Laure BOVY et Emilienne HUTIN ZUMBACH, adjointes, MM. Roger WYSS, secrétaire et. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

**Ordre du jour**

- 1) Approbation du procès-verbal du 19 avril 2021
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal
- 3) Communications et propositions de la Mairie
- 4) Approbation du rapport de conclusion de la commission Développement Durable du 28 avril 2021 « mise à disposition d'un véhicule Mobility à La Plaine »
- 5) Approbation du rapport de conclusion de la commission Développement Durable du 28 avril 2021 « Réalisation de petits panneaux pour la zone naturelle du Plan du Rhône »
- 6) Approbation du rapport de conclusion de la commission Enfance du 27 avril 2021 « Partenariat FASe »
- 7) Approbation du rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Accueil du 29 avril 2021 « Festival Antigél 2022 »
- 8) Approbation du rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Accueil du 29 avril 2021 « Festival de la Bâtie »
- 9) Approbation du rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Accueil du 29 avril 2021 « le Souper par la compagnie du Tards »
- 10) Approbation du rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Accueil du 29 avril 2021 « Ateliers seniors »
- 11) Approbation du rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Accueil du 29 avril 2021 « Autour du feu »
- 12) Approbation du rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Accueil du 29 avril 2021 « Musicobus »
- 13) Approbation du rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Accueil du 29 avril 2021 « emplacement de la Statue Jeanne des vignes de Sylvie Ramu »
- 14) Approbation du rapport de conclusion de la commission des Finances du 3 mai 2021 sur les comptes communaux – Exercice 2020
- 15) Propositions de l'exécutif
  - a. Délibérations
    - 1) D2021-03 : Approbation des comptes 2020 de la commune de Dardagny dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020
    - 2) D2021-04 : Approbation des comptes 2020 de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées
    - 3) D2021-05 : Approbation des comptes 2020 du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers de Russin et Dardagny
    - 4) D2021-06 : Approbation des comptes 2020 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin
  - b. Résolutions
    - R2021-02 : Nomination de Mme Isoline Arduini comme partie civile dans le groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin

## 16) Proposition des Conseillers municipaux

a. Délibération

D2021-07 : Règlement espace loisir de La Plaine de la commission aménagement – urbanisme du 22 avril 2021

b. Résolutions

R2021-03 Formation du bureau du Conseil municipal pour 2021-2022

c. Motions

1) M2021-02 : Proposition de Street Workout de la commission Entretien-Sport du 13 avril 2021

2) M2021-03 : Travaux de mise aux normes des bâtiments communaux en matière de sécurité incendie de la commission Sécurité du 19 avril 2021

3) M2021-04 : Proposition « Miel de Dardagny » par la commission Développement Durable du 29 avril 2021

d. Interpellationse. Questions orales et écrites

## 17) Questions sur les procès-verbaux de commissions

## 18) Questions sur les dossiers en cours (hors commissions)

## 19) Divers

**Le président** ouvre la séance.

1. **Approbation du procès-verbal du 19 avril 2021**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 avril 2021 est approuvé par 10 voix pour et 3 abstentions.

2. **Communications du bureau du Conseil municipal**

**Le président** communique au Conseil municipal la démission de Mme Jaquier :

« Monsieur le Président,  
Madame le Maire  
Mesdames les adjointes,

Par ce mail je vous informe de ma démission du conseil municipal de Dardagny pour la législature 2020-2025 à dater de ce jour.

Merci de bien vouloir m'informer si des démarches sont à entreprendre à ce sujet; Fermeture du compte CMNet par exemple.

De mon côté, je viendrai déposer à la Mairie le carton des subventions triées par la commission Sociale-Culture-Accueil et Manifestations et transmettrai à Christine Hutin, la vice-présidente de cette commission, les éléments utiles pour le suivi des dossiers en cours. Je vous souhaite plein succès sur les beaux projets engagés et les défis à mener sur notre chère Commune et vous adresse mes meilleures salutations.

- Marie-Pierre Jacquier »

**Le président** remercie chaleureusement Mme Jaquier pour toutes les années où elle s'est investie pour la commune. Il lui souhaite une très belle suite. Au plaisir de la retrouver dans le village.

**Le président** annonce les dates des prochaines séances du Conseil municipal :

- Jeudi 2 septembre 2021 à 20h15
- Mardi 12 octobre 2021 à 20h15
- Mercredi 10 novembre 2021 à 18h30 (suivi d'un repas)
- Mardi 14 décembre 2021 à 18h30 (suivi d'une fondue) (sous réserve)
- Mercredi 9 février 2022 à 20h15

- Mardi 8 mars 2022 à 20h15
- Lundi 11 avril 2022 à 20h15
- Mardi 10 mai 2022 à 18h30 (suivi d'un repas)
- Lundi 20 juin 2022 à 20h15

### 3. Communications de la Mairie

- **Mme Zoller** indique que les travaux de génie civil de la rampe et du parking à La Plaine ont été réceptionnés aujourd'hui. Quelques travaux sont encore à terminer, notamment la main courante. Le coût de la rampe est totalement maîtrisé et il y a une marge financière d'environ Fr. 60'000.- sur la délibération votée par le Conseil municipal l'année passée. Cela permettra de couvrir en grande partie les travaux du parking.
- Au niveau de la zone de loisirs, les jeux, les tables et les bancs sont installés. Les terrains de pétanque seront bientôt terminés. Le règlement d'utilisation de la zone est en cours d'élaboration. L'exécutif se réjouit de permettre aux habitants d'utiliser cette zone.
- Suite à l'approbation du rapport de conclusion pour l'achat de bancs, **Mme Zoller** doit contacter les propriétaires des parcelles privées concernées avant d'avancer sur le sujet. Pour les bancs de la voirie, le nécessaire sera fait lors de la prochaine séance de voirie. C'est donc en cours d'organisation.
- Concernant l'abribus à la gare de La Plaine, **Mme Zoller** est en attente du retour des CFF. M. Robert Cramer a suggéré de leur mettre la pression. La commune va ainsi faire en sorte que les CFF mettent en conformité ce quai pour pouvoir y installer cet abribus.
- Un tournage aura lieu au bord de l'Allondon, les 27 et 28 mai 2021. Une demande a été adressée à la Mairie pour la privatisation du parking se trouvant à cet endroit, ce qui leur a été accordé. C'est un film de 21 épisodes de 4 minutes commandé par la RTS.
- Concernant le stade du Moulin, **Mme Zoller** attend toujours le détail des plus-values parce que l'ingénieur ne lui a transmis que des éléments globaux sur les plus-values. **Mme Zoller** est très ferme sur la non-acceptation des plus-values de toute la maçonnerie étant donné que la commune était partie sur un forfait avec l'entreprise concernée. Il peut y avoir des plus-values liées à des demandes complémentaires du maître d'ouvrage et la commune en a quelques-unes. Ainsi, sur le montant de plus-values annoncées, qui est de Fr. 90'000.-, il y a environ Fr. 15'000.- de plus-values qui sont des demandes complémentaires et que la commune accepte. Pour le reste, on essaye de lui faire avaler des couleuvres, mais **Mme Zoller** n'est pas prête à l'accepter. Par conséquent, c'est un réel bras de fer qui a commencé.

Elle a adressé un e-mail sévère à l'ingénieur civil, à l'architecte qui suit le chantier et à son patron. Le soir même, l'ingénieur civil a réagi en disant qu'il allait répondre point par point aux demandes de **Mme Zoller**. En revanche, le patron, M. Bonnet, n'a même pas daigné accuser réception du mail de **Mme Zoller**. Pour elle, c'est inacceptable. Le patron a un employé qui suit le chantier et à qui il fait confiance et c'est très bien. Par contre, quand le maître d'ouvrage n'est pas content, à un moment donné, il faut que le patron se bouge. Dès lors, les factures de l'ingénieur civil et de la maçonnerie sont bloquées. M. Vuissoz, Mme Zoller et Pierre-Yves Zumbach seront tous les mardis sur le site. **Mme Zoller** ne va pas laisser passer ce qu'ils veulent essayer de faire avaler à la commune. On peut dire que les coûts sont maîtrisés pour le moment étant donné que Mme Zoller ne va accepter aucune plus-value.

**Mme Zoller** avait annoncé au Conseil municipal qu'il y avait un report et que la livraison du bâtiment aurait plutôt lieu sur le mois de juillet. C'est toujours l'échéance prévue. Par ailleurs, une inauguration a été agendée au 4 septembre 2021, en fonction des conditions et des règles sanitaires applicables à ce moment. On est entré dans une démarche compliquée, mais **Mme Zoller** assure qu'elle ne va pas lâcher le morceau.

- Une pollution accidentelle a eu lieu le 20 avril 2021. De la mélasse a été versée dans un affluent de la Roulave à Saint-Jean-de-Gonville. C'est une substance très concentrée en glucose et qui est très épaisse, mais qui ne représente aucun danger pour l'être humain ou pour l'approvisionnement en eau potable. Une intervention a néanmoins été rapidement mise en place par le SIS, les pompiers volontaires et le service de l'eau pour sauvegarder la faune aquatique qui est très vulnérable à ce produit. En collaboration avec la police de l'eau, les pompiers de l'aéroport et les gardes de l'environnement, ce ne sont pas moins de 35 professionnels qui sont venus sur place pour gérer ce problème ainsi que 15 pompiers volontaires des deux compagnies du Mandement.

Un apport important en eau a permis de diluer cette mélasse et de maintenir un taux d'oxygène suffisant, ce qui a permis de limiter la mortalité des poissons. Au moment de l'annonce de cette pollution, les autorités craignaient le pire. Le secteur de la pêche, qui est venu voir ce qu'il passait lors de cette pollution, a constaté une très faible mortalité de poissons. 17 jeunes truites (pour 1,1 kilo) sont mortes, ce qui est très peu. Cela aurait pu être pire si les interventions n'avaient pas été très rapides. Il y a eu un sauvetage de larves aquatiques, les trichoptères, qui ont été récupérés et sauvés pour être déposés, le temps que la Roulave reprenne son oxygénation normale. Bien évidemment, une évaluation de la population piscicole de la Roulave va être effectuée d'ici l'été. C'est très surveillé parce que c'est un des seuls cours d'eau du canton de Genève qui a des écrevisses à pattes blanches, une population en voie de disparition. Par conséquent, le service des eaux et de la pêche fait très attention à tout cela.

Le département du territoire tient à mettre en évidence la très bonne collaboration transfrontalière. La commune est un peu moins enthousiaste que l'État, mais il est vrai que la collaboration transfrontalière a été bonne. L'État dit que cela a permis une intervention rapide, mais, selon la commune, elle n'a pas été assez rapide. En effet, d'après les informations obtenues, le déversement a eu lieu à midi et l'information était connue à 17h00. Cela dit, l'État trouve qu'il y a eu une bonne intervention. Il est vrai qu'il y a eu un travail remarquable du SIS qui a déployé plus de 2 kilomètres de courses pour alimenter en eau la Roulave. De manière générale, tous ces services ont permis de limiter la pollution et l'impact environnemental de cet incident.

**Mme Zoller** tient à remercier en particulier les deux compagnies de sapeurs-pompiers volontaires, la CP101 de Dardagny et Russin ainsi que la compagnie de Satigny, qui ont fait des gardes sur le chemin de la Côte pour protéger les courses qui libéraient de l'eau dans la Roulave.

- **Mme Zoller** indique que l'audit du secrétariat communal a bien avancé. Les cahiers des charges ont été définis. Ils ont également fait le choix du futur comptable qui devrait commencer très rapidement. Dans le cadre de l'administration et de tous les collaborateurs de la Mairie, ils travaillent également avec leurs concierges auxquels ils ont demandé des rapports d'activité. L'objectif est de mutualiser les postes pour qu'ils puissent se suppléer. Cette démarche est en cours. Ils ont également rencontré quelques difficultés relationnelles et de rapports de travail avec leur responsable de voirie. Comme ce n'est pas la première fois et afin de corriger la situation, ils ont eu un entretien avec M. Ramu qui s'est passé de manière cordiale. Ils espèrent toutefois que son attitude sera dorénavant respectueuse, digne et correcte envers sa hiérarchie et les consignes qui lui sont données. L'exécutif espère que c'est la dernière fois qu'il faut traiter ce genre de dossiers.

Maintenant, il s'agit d'accueillir dans les meilleures conditions la nouvelle embauche et de permettre à tous les collaborateurs d'avoir un environnement de travail le plus cohérent possible. La mairie n'étant pas très grande, il a donc été prévu de repenser les espaces et tous les rangements. L'objectif est de faire des réaménagements de cet espace à moindre coût avec des matériaux très simples. Pour reconsidérer ces lieux, il a fallu prendre un bureau d'architecte. Comme demandé par le service des monuments et sites, on ne peut pas faire n'importe quoi dans le château. On espère que ce service ne demandera pas de mettre des matériaux plus onéreux ou plus nobles. L'exécutif tient à ce que cela soit quelque chose de raisonnable et qui soit le plus pratique possible pour leurs différents collaborateurs, pour l'accueil, etc. Cette démarche est à ses débuts. Des discussions sont en cours. De toute façon, une APA devra être

déposée comme pour tous les travaux qui doivent être faits au château.

- **Mme Zoller** rappelle que, lors des commissions réalisées à la salle des Chevaliers, si quelqu'un ouvre la grande porte qui donne sur le perron, il faut bien la fermer à clé avant de partir.
- **Mme Zoller** adresse ses remerciements à M. Guyot à l'occasion de sa dernière séance du Conseil municipal en tant que président. Elle le félicite pour le travail magistral qui a été effectué. Le président a eu la ferme volonté de remettre l'église au milieu du village ou, en tout cas, de faire en sorte que le fonctionnement de l'institution soit en adéquation avec le règlement, ce qui n'était pas rien. En effet, on parlait de loin. **Mme Zoller** sait que ce nouveau fonctionnement n'est pas facile. Cela implique à chacun et à chacune de sortir de sa zone de confort, voire de sortir de ses habitudes pour ceux qui étaient déjà là. **Mme Zoller** est certaine que toutes les actions entreprises permettront à la future première citoyenne de la commune de prendre son poste avec des outils garants du bon fonctionnement des institutions.
- **Mme Bovy** signale que l'opération de soutien aux vigneronnes est quasiment sous toit. Les conseillers municipaux sont cordialement invités à la verrée-dégustation qui aura lieu dans la cour du château le 9 juin 2021 dès 19h00.
- L'exécutif a également rencontré les trois commerces de bouche de La Plaine pour faire un point de situation avec eux. Ils ne s'en sortent pas très bien économiquement, mais il n'y a pas de catastrophe en vue. Ils ont demandé à la Mairie d'essayer de trouver une signalétique agréable pour signaler les distances par rapport au café de la poste, à l'épicerie de Célia et à la petite épicerie UPPS. Ils vont s'atteler à faire des écriteaux à l'entrée de la Plaine sur la route, quand on vient de Dardagny, à la sortie du pont et sur la route de Châllex. Ainsi, les gens pourront savoir, en arrivant à la Plaine, qu'il y a ces trois commerces.
- Les permanences sociales et de Pro Senectute ont commencé à Bois-Gentil. Pour la permanence sociale, Russin a demandé que ses bénéficiaires potentiels puissent profiter de la permanence de Dardagny. Il n'y aura donc pas de permanence à Russin.
- **Mme Hutin Zumbach** note que les conseillers municipaux ont pu constater qu'ils n'ont malheureusement pas pu finir la pose de la dernière couche de revêtement à La Plaine en raison de la météo, mais c'est à bout touchant. La réception des travaux aura lieu le 28 mai 2021.
- **Mme Hutin Zumbach** a rencontré, avec M. Rausis, leurs interlocutrices de l'ATE pour le lancement du plan de mobilité scolaire. Des questionnaires seront distribués aux enfants, aux parents et aux enseignants et il faut encourager les personnes concernées à les remplir. Ensuite, l'ATE pourra étudier ces données durant l'été et faire un bilan avec un groupe de travail.

#### **4. Approbation du rapport de conclusion de la commission Développement Durable du 28 avril 2021 « mise à disposition d'un véhicule Mobility à La Plaine »**

**Mme Nseir** explique qu'il s'agit de mettre à disposition un véhicule Mobility aux habitants de la commune. Pour cela, il faudrait, si possible, avoir une place de stationnement à proximité de la gare. C'est un contrat pour une durée de 4 ans. Il y a plusieurs types d'abonnements. Au niveau des avantages, c'est d'abord un bon de rabais de 30 F, la présence de logos de la commune sur le véhicule, le nettoyage, etc. Le véhicule est un véhicule hybride, Toyota Corolla. L'abonnement est de Fr. 14'950.- par année. Il faut savoir que les frais sont en général bien amortis dès la deuxième année si beaucoup de clients utilisent le véhicule.

**Mme Nseir** a contacté la commune de Satigny pour connaître leur expérience dans ce domaine et ils en sont très satisfaits. Ils ont eu 308 utilisateurs pour 13'000 kilomètres parcourus en 2020.

**Mme Nseir** pense que cela va être utile pour la population et pour la commune de Dardagny. La commission recommande ainsi au Conseil municipal d'approuver ce rapport de conclusion.

**Mme Hutin** aimerait savoir si le contrat de 4 ans est annulable si cela ne devait pas fonctionner.

**Mme Nseir** indique que le contrat est d'abord d'une durée de 2 ans. Il peut être annulé trois mois avant l'échéance.

**M. Bodenmann** comprend qu'il faut aménager une place, certainement à La Plaine, pour stationner ce véhicule et, le cas échéant, pouvoir le recharger.

**Mme Nseir** précise qu'il s'agirait d'un véhicule hybride ne nécessitant donc pas une borne de recharge électrique. Il serait stationné à La Plaine parce que Mobility préfère que cela soit à côté d'une gare.

**Mme Vanoncini** ajoute que Mobility prend en charge toute la signalétique et l'aménagement de la place en question. En revanche, la commune devrait leur mettre à disposition l'emplacement pour la voiture.

**Mme Nseir** signale que Mobility prend également en charge le nettoyage et l'entretien du véhicule, l'assistance 24 heures sur 24, la gestion des sinistres, le marquage de l'emplacement, etc.

**Le rapport de conclusion de la commission Développement Durable du 28 avril 2021 « mise à disposition d'un véhicule Mobility à La Plaine » est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention**

**5. Approbation du rapport de conclusion de la commission Développement Durable du 28 avril 2021 « réalisation de petits panneaux pour la zone naturelle du Plan du Rhône »**

**Mme Vanoncini** indique qu'il a été constaté plusieurs fois que les utilisateurs de la zone naturelle du plan du Rhône laissent leurs déchets sur place ou les mettent dans les poubelles pour les crottes de chiens alors que des poubelles, avec du tri sélectif, sont disponibles quelques mètres plus loin dans le virage de la route de Challex. Bien que cet emplacement soit indiqué sur les plans mis en place par l'État (c'est une volonté de l'État qui a créé ce lieu de nature de ne pas avoir mis de poubelles), la commission suggère d'ajouter des petits panneaux expliquant qu'il n'y a pas de poubelles dans cette zone, mais qu'elles sont à disposition un peu plus loin.

**Le rapport de conclusion de la commission Développement Durable du 28 avril 2021 « réalisation de petits panneaux pour la zone naturelle du Plan du Rhône » est approuvé à l'unanimité, soit par 13 voix pour.**

**6. Approbation de rapport de conclusion de la commission Enfance du 27 avril 2021 « Partenariat FASe »**

**M. Rausis** signale que, dans le cadre des discussions avec les animateurs du Lok'al de La Plaine, la commission a pris connaissance de l'existence de la fondation pour l'animation socioculturelle à Genève (FASe). On s'est rendu compte que Dardagny fait partie des deux communes du canton avec Céigny qui n'ont pas, à ce jour, de partenariat avec la FASe. La commission s'est donc demandé ce que cela impliquait. En particulier, elle s'est rendue compte que, dans le cadre des problématiques liées au COVID, la FASe (c'est une structure financée par le canton, qui compte de nombreux collaborateurs et qui suit les maisons de quartier) était très au fait de la situation et avait des plans de protection qui évoluaient au gré des mesures. D'ailleurs, la commune s'est inspirée de cela pour la réouverture du Lok'al qui a eu lieu entre les vagues successives.

Pour comprendre ce qu'il en était, la commission a reçu, le 27 avril 2021, le secrétaire général de la FASe et l'intervenant en charge de la région Lac-Jura qui est la personne de contact pour toutes les communes allant de Versoix à Russin. Ils ont fait une présentation très intéressante dont les éléments principaux figurent dans les annexes transmises aux conseillers municipaux. La commission s'est rendue compte qu'il y avait un réel intérêt à ce que Dardagny entre dans un

partenariat avec eux en commençant peut-être par prendre en charge l'aspect du local, potentiellement au niveau des ressources humaines, avec un certain nombre d'avantages, mais peut-être aussi sous la forme de manifestations ponctuelles ou pour dresser un diagnostic sur la situation de la jeunesse, tant au niveau des infrastructures destinées à la jeunesse que pour savoir ce que souhaiterait la jeunesse.

Il faut également savoir qu'il y a un financement intéressant du canton, mais qui passe par la FASE. En effet, deux tiers du budget que la commune implique dans l'animation socioculturelle pour tous les projets dans laquelle la FASE pourrait être associée pourraient être pris en charge par la fondation.

Pour toutes ces raisons, la commission souhaiterait que l'exécutif entame des démarches pour se rapprocher de la FASE et entrer en partenariat avec eux.

**Mme Vanoncini** a compris que les deux tiers des animations socioculturelles seraient potentiellement subventionnées par l'État, mais elle aimerait savoir si ce partenariat avec la FASE a un coût pour Dardagny. Elle souhaite également savoir comment cela va se passer, le cas échéant, avec les animateurs actuels du Lok'al.

**M. Rausis** explique, sans entrer dans le détail de la circulaire que les conseillers municipaux ont reçu, qu'il y a un budget au début de l'année qui est réparti par la FASE pour toutes les communes partenaires. Ce budget va être en lien avec l'activité développée sur la commune. Si ce coût pour l'animation socioculturelle est aujourd'hui de Fr. 1'000.- pour la commune, Fr. 660.- seraient pris en charge par la FASE. En fait, c'est plutôt quelque chose de bénéfique pour les finances communales d'entrer en partenariat avec la FASE. Après, il est vrai que des conditions devront être remplies. Il faudra notamment voir si les deux animateurs actuels continueront à être employés par la commune ou s'ils seront employés par la FASE. C'est typiquement un élément qui devra être abordé dans les discussions entre la FASE et l'exécutif communal.

**M. Bodenmann** demande si la FASE a un système de remplacement pour ses animateurs.

**M. Rausis** confirme que c'est précisément un des avantages. Avec environ 1'200 collaborateurs, dont de nombreux travailleurs sociaux et travailleurs sociaux hors murs, la FASE a assez aisément la possibilité de remplacer au pied levé un animateur qui serait absent, ce que la commune aurait de la peine à faire.

**M. Van Loon** aimerait savoir quelle est l'estimation du coût pour la commune.

**Mme Hutin Zumbach** répond que l'exécutif n'a pas encore fait d'estimation du coût. En fonction de la décision du Conseil municipal, Mme Hutin Zumbach va rencontrer la FASE pour voir ce qui peut être mis en place. Concernant le coût, on peut estimer celui actuellement consacré par la commune à l'animation socioculturelle et continuer avec le même. Cela étant, il faut comprendre que, si c'est un coût de Fr. 1'000.-, la FASE ajoute encore Fr. 2'000.-. Autrement dit, avec ce que la commune met, elle peut avoir plus de financement pour faire plus de choses. Il s'agit toutefois des premières ébauches de discussions. En fonction de la décision du Conseil municipal, il faudra rencontrer la FASE et discuter avec eux, notamment sur la base de ce qui est actuellement engagé par la commune pour les activités de ses jeunes. À partir de là, la FASE fera un budget et la commune prendra la décision de s'engager ou non dans ce sens. **Mme Hutin Zumbach** précise que les animateurs deviendraient des employés de la FASE et ne seraient plus des employés communaux.

**Le rapport de conclusion de la commission Enfance du 27 avril 2021 « Partenariat FASE » est approuvé à l'unanimité, soit par 13 voix pour**

**7. Approbation du rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Accueil du 29 avril 2021 « Festival Antigél 2022 »**

Mme Hutin propose de ne pas présenter l'ensemble des événements culturels prévus, mais elle répond volontiers aux éventuelles questions des conseillers municipaux.

**Le rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Accueil du 29 avril 2021 « Festival Antigél 2022 » est approuvé par 11 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.**

**8. Approbation du rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Accueil du 29 avril 2021 « Festival de la Bâtie »**

**Le rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Accueil du 29 avril 2021 « Festival de la Bâtie » est approuvé à l'unanimité, soit par 13 voix pour**

**9. Approbation du rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Accueil du 29 avril 2021 « le Souper par la compagnie du Tards »**

**Le rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Accueil du 29 avril 2021 « le Souper par la compagnie du Tards » est approuvé par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**

**10. Approbation du rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Accueil du 29 avril 2021 « Ateliers seniors »**

**Le rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Accueil du 29 avril 2021 « Ateliers seniors » est approuvé à l'unanimité, soit par 13 voix pour.**

**11. Approbation du rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Accueil du 29 avril 2021 « Autour du feu »**

**Le rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Accueil du 29 avril 2021 « Autour du feu » est approuvé par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.**

**12. Approbation du rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Accueil du 29 avril 2021 « Musicobus »**

**Le rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Accueil du 29 avril 2021 « Musicobus » est approuvé à l'unanimité par 13 voix pour.**

**13. Approbation du rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Accueil du 29 avril 2021 « emplacement de la Statue Jeanne des vignes de Sylvie Ramu »**

**Mme Monney** relève que, lors de la dernière séance du Conseil municipal, Mme Jaquier a indiqué qu'il y aurait potentiellement des suppressions de places de stationnement pour pouvoir installer cette statue. Au vu de ce qui est en discussion concernant l'auberge et les nouvelles fonctions de celle-ci, il semble un peu étonnant d'enlever une à deux places. Par ailleurs, il avait été indiqué que le vote était assez serré au niveau de la commission. **Mme Monney** aimerait donc savoir comment la commission se positionne vis-à-vis de ces deux points.

**Mme Hutin** ne peut pas se prononcer concernant les places de stationnement parce qu'il n'y a pas vraiment de suppression ou éventuellement une seule place. Concernant les votes de commission, comme les conseillers municipaux ont pu le lire dans le rapport, cet emplacement a été accepté à une courte majorité. Pour les commissaires en faveur de ce choix, c'était le seul qui se prêtait vraiment bien à l'installation de la statue.

**Mme Monney** trouve dommage que, pour une statue qui sera là pendant des années, on n'arrive pas à trouver un consensus au sein de la commission. Dès lors, elle aimerait proposer le renvoi de ce dossier en commission.

**M. Todesco** aimerait savoir pourquoi le choix de l'emplacement n'est pas traité par la commission emplacements.

**Mme Hutin** ne peut pas répondre à cette question.

**Le président** indique que le projet de base a été traité par la commission Social-Culture-Manifestation-Acceuil. Ensuite, pour le mener au bout, elle a proposé un emplacement.

**Mme Schlipf** confirme que c'est la commission Social-Culture-Manifestation-Acceuil qui a commencé à étudier l'achat de cette statue et que la question ne s'est pas posée de savoir pour quel motif cela devait être traité par cette commission. Maintenant, il serait peut-être bien que le Conseil municipal dans son ensemble prenne une décision.

**Le président** relève que, concernant un projet venant d'une commission et faisant l'objet d'un rapport de conclusion, c'est la commission qui fait une proposition et le Conseil municipal qui se prononce ensuite sur celle-ci.

**M. Bodenmann** revient sur la proposition d'un renvoi en commission. Il demande s'il est possible d'inclure le pourtour du château où il y a de beaux jardins. Si on y ajoute une magnifique statue, cela peut amener du monde.

**Le président** fait remarquer que la discussion sur le rapport de conclusion n'est pas vraiment le cadre où discuter de nouvelles propositions.

**Mme Hutin** précise que la cour du château était un des emplacements discutés par la commission.

**Mme Bovy** estime que le Conseil municipal doit maintenant se prononcer sur le rapport de conclusion. Il ne s'agit pas de le modifier.

**Le rapport de conclusion de la commission Social-Culture-Manifestation-Acceuil du 29 avril 2021 « emplacement de la Statue Jeanne des vignes de Sylvie Ramu » est refusé par 3 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.**

**Le renvoi en commission est accepté par 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.**

#### **14. Approbation du rapport de conclusion de la commission des Finances du 3 mai 2021 sur les comptes communaux – Exercice 2020**

**Le président** signale que les conseillers municipaux ont reçu un e-mail, le 30 avril 2021, stipulant que les questions concernant l'intégralité des comptes devaient être envoyées avant le 9 mai 2021, le but étant de pouvoir fournir une réponse complète et satisfaisante aux éventuelles interrogations. **Le président** constate que le bureau n'a reçu aucune question.

**Le rapport de conclusion de la commission des Finances du 3 mai 2021 sur les comptes communaux – Exercice 2020 est approuvé à l'unanimité, soit par 13 voix pour l'unanimité.**

#### **15. Propositions de l'exécutif**

##### **a) Délibérations**

- 1) **D2021-03 : Approbation des comptes 2020 de la commune de Dardagny dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020**

Délibération

Vu que conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettres d) et f) LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;

vu que l'organe de révision BfB société fiduciaire recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport du 5 mai 2021 qui a été transmis au Conseil municipal ;

vu le rapport de la commission des Finances du 3 mai 2021 ;

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d) et f), et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition de Mme le Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE**

A l'unanimité, soit par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité annexés à la présente délibération ;
2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de CHF 5'382'240.78 aux charges et de CHF 6'403'985.27 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'021'744.49 ;

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'249'796.74 et résultat extraordinaire de - CHF 228'052.25,- ;

3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de CHF 1'260'997.49 aux dépenses et de CHF 0,- aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1'260'997.49.
  4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 63'118'963.15.
  5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de CHF 147'174,64 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
  6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
- 2) D2021-04 : Approbation des comptes 2020 de la fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées

Délibération

Vu l'art. 7, titre III des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;

vu le rapport de la Société Fiduciaire Bonnefous Audit SA du 26 mars 2021 ;

vu l'approbation dudit rapport par le Conseil de Fondation de la Résidence Mandement le 29 mars 2021 ;

vu les explications données par Mme le Maire ;

vu le rapport de la commission des Finances du 3 mai 2021 ;

sur proposition de Mme le Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

### D E C I D E

A l'unanimité, soit par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

D'approuver les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées « Résidence Mandement », pour l'exercice 2020.

#### 3) D2021-05 : Approbation des comptes 2020 du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers de Russin et Dardagny

##### Délibération

Vu l'art. 26, titre X des statuts du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres ;

vu le rapport de la Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA du 5 mai 2021 ;

vu le rapport de la commission des Finances du 3 mai 2021 ;

vu les explications données par Mme le Maire ;

sur proposition de Mme le Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

### D E C I D E

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

D'approuver les comptes du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres, pour l'exercice 2020

#### 4) D2021-06 : Approbation des comptes 2020 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin

##### Délibération

Vu l'art. 22, lettre d) et l'art. 23, alinéa 1) des statuts du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;

vu le rapport de BfB Société Fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA du 21 avril 2021 ;

vu l'approbation dudit rapport par le groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin du 26 avril 2021 ;

vu le rapport de la commission des Finances du 3 mai 2021 ;

sur proposition de Mme le Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

### **D E C I D E**

A l'unanimité, soit par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

D'approuver les comptes pour l'exercice 2020 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin.

#### **b) Résolutions**

- 1) R2021-02 : nomination de Mme Isoline Arduini comme partie civile dans le groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin

Vu les statuts du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;

Vu l'article 13, lettre d, des statuts susmentionnés ;

Conformément à l'art. 29A, al. 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil municipal

### **D É C I D E**

par 12 oui, 0 non et 1 abstention

- 1) De nommer Mme Isoline Arduini comme membre choisi parmi la société civile au sein du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;

#### **16. Propositions des conseillers municipaux**

##### **a) Projet de délibération**

D2021-07 : Règlement espace loisir de la Plaine de la commission aménagement – Urbanisme du 22 avril 2021

**L'entrée en matière sur la délibération D2021-07 est acceptée par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

**M. Polte** explique que, sur demande de l'exécutif, il s'agissait d'établir un règlement pour la bonne

utilisation de ce nouvel espace de loisirs. Il remercie Mme Bovy pour son travail de juriste, notamment pour son aide afin de comprendre certains articles de lois.

**Mme Hutin** note que l'article 6, alinéa 2, lettre e, prévoit que les visiteurs doivent « s'abstenir de souiller les lieux d'une quelconque manière et de jeter leurs déchets aux emplacements prévus à cet effet ». Elle fait remarquer que la formulation donne l'impression qu'il faut s'abstenir de jeter les déchets au bon endroit.

**Mme Bovy** propose d'enlever le « de » : « s'abstenir de souiller les lieux d'une quelconque manière et jeter leurs déchets aux emplacements prévus à cet effet ; »

**Le président** propose de voter la délibération directement avec la modification de Mme Bovy.

### Délibération

Vu la nécessité pour la commune de Dardagny d'adopter un règlement relatif à l'utilisation de l'espace loisir de La Plaine situé sur la parcelle 1379 ;

vu les travaux de la commission « Aménagements – Urbanisme » qui s'est penché sur ce règlement ;

vu le procès-verbal de la commission du 22 avril 2021 ;

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 :

sur proposition de la commission « Aménagements – Urbanisme »,

le Conseil municipal

### **DECIDE** à la majorité simple

A l'unanimité, soit par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. D'approuver le nouveau règlement relatif à l'utilisation de l'espace loisir de La Plaine, version du 12 mai 2021 annexé, qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

### **b) Projet de résolutions**

R2021-03 : Formation du bureau du Conseil municipal pour 2021-2022

**L'entrée en matière sur la résolution R2021-03 est acceptée par 13 voix, soit à l'unanimité.**

**Le président** explique qu'il s'agit de formaliser, par cette résolution, le vote qu'il y a eu lors de la dernière séance du Conseil municipal.

### Résolution

Vu l'art. 9, chiffres 2 et 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la proposition de Mme Marie-Pierre Jaquier ;

le Conseil municipal

### **DECIDE**

A l'unanimité, soit par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

D'arrêter la formation de son bureau, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022, comme suit :

Présidente :	Tracy MONNEY
Vice-président :	Gautier RAUSIS
Membre :	Julien GUYOT
Secrétaire :	Roger WYSS

### **c) Motions**

1) M2021-02 : Proposition de Street Workout de la commission Entretien-Sport du 13 avril 2021

**L'entrée en matière sur la motion M2021-02 est acceptée par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

**La motion M2021-02 est acceptée à l'unanimité par 13 voix pour, soit à l'unanimité**

2) M2021-03 : Travaux de mise aux normes des bâtiments communaux en matière de sécurité incendie de la commission Sécurité du 19 avril 2021

**L'entrée en matière sur la motion M2021-03 est acceptée par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

**La motion M2021-03 est acceptée à l'unanimité par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

3) M2021-04 : Proposition « Miel de Dardagny » par la commission Développement Durable du 29 avril 2021

**L'entrée en matière sur la motion M2021-04 est acceptée par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

**Mme Monney** constate qu'il est noté qu'il y a de nombreux apiculteurs et apicultrices dans la commune. Elle aimerait savoir quel est leur nombre et si certains d'entre eux vendent actuellement leur miel dans divers points de vente.

**M. Ramu** répond qu'il y a un peu de tout. Il a contacté le service de l'agriculture qui lui a répondu que ces données sont confidentielles. Il a également essayé de contacter le contrôleur cantonal des ruchers qui ne lui a pas vraiment répondu. Du coup, la commission pense aller en priorité avec les professionnels qui résident sur la commune. Il y a aussi beaucoup de gens qui ont des ruches sur la commune, mais qui résident à l'extérieur. Techniquement, ils ont déjà tous du miel en vente. Le but est de faire un tournus autant avec les particuliers qu'avec ceux qui sont ouverts à vendre leur miel.

**Mme Monney** ajoute que c'est une bonne idée. Par contre, s'ils ne font pas déjà de la vente contrôlée, il faudrait faire attention à cela. Il ne faudrait pas donner aux invités de la commune des produits qui n'ont pas été contrôlés en amont.

**M. Ramu** explique que, techniquement, tous ceux qui font du miel sont annoncés à l'État et sont contrôlés. Par ce biais, ils ont le droit de vendre leur miel.

**La motion M2021-04 est acceptée à l'unanimité par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

**Le président** n'a rien reçu pour les points D et E sur les interpellations et les questions écrites ou orales.

**d) Interpellations**

*Aucune interpellation*

**e) Questions orales et écrites**

*Aucune question orale ou écrite*

**17. Questions sur les procès-verbaux de commissions**

*Aucune question sur les procès-verbaux de commissions*

**18. Question sur les dossiers en cours (hors commissions)**

- **Mme Vanoncini** aimerait savoir si l'entreprise responsable de la pollution à la mélasse va devoir assumer des responsabilités ou des coûts d'intervention et en tirer des conséquences.

**Mme Zoller** répond que le service des eaux lui a indiqué ce qui a été défini et lui a donné le nom d'un responsable de la police pour avoir davantage d'informations. L'exécutif a hésité à porter plainte pour avoir une démarche plus formaliste et savoir exactement ce qu'il s'est passé. Toutefois, suite aux discussions en Mairie avec le secrétaire communal et avec cette personne du service des eaux, il s'est avéré que c'était une démarche qui devenait compliquée pour si peu. **Mme Zoller** doit prendre encore contact avec la police des eaux pour savoir ce qu'il en est et elle en tiendra le Conseil municipal informé.

- **M. Todesco** aimerait savoir où en est le dossier du CHAD.

**Mme Zoller** indique que ce dossier n'avance pas. C'est un charnier que leurs prédécesseurs ont laissé. De toute façon, il y a prescription. Il y a quelques pistes, mais elle ne cache pas qu'un historique clair sera présenté au mois de juin sans détour. Pour le moment, l'exécutif a encore une séance, la semaine prochaine, avec l'assureur et un ingénieur photovoltaïque. Ils essaient de faire prendre en charge des éléments par l'assurance de la commune, mais c'est loin d'être gagné. La seule chose dont on est sûr, c'est qu'il y a prescription depuis le début. Quand la première annonce a été faite en mai 2018, la prescription était déjà passée pour les entreprises en janvier 2018. On aurait peut-être pu alors s'en sortir un peu parce que cela faisait 4 mois que la prescription était passée. Quand les prédécesseurs de Mme Zoller ont pris le dossier entre leurs mains et qu'ils ont mandaté un avocat, en l'occurrence M. Van Loon, que la Mairie recevra à la fin du mois pour discuter et qu'il fasse part de l'approche qu'il a eue de ce dossier, il s'était passé une année et demie. On a ainsi reçu un bébé franchement mal né. À ce stade, un rendez-vous est fixé avec M. Barcellini et M. Beck, l'assureur de la commune. L'exécutif espère pouvoir présenter un dossier au mois de juin, mais celui-ci est mal emmanché.

**M. Bodenmann** demande s'il ne serait pas opportun de prévoir une réserve pour les coûts que cela va engendrer si les assurances n'entrent pas en matière et que des frais de dossier continuent à être engagés en justice.

**Mme Zoller** estime que la commune ne pourra pas aller bien loin en justice parce qu'il y a prescription. Elle a des frais d'avocat parce qu'elle a pris un autre avocat. Quant à mettre une provision, il faut savoir que les travaux représentent Fr. 700'000.-. Si la commune n'arrive pas à faire marcher son assurance, c'est la note qui sera présentée à la commission des finances. À ce stade, il faut dire que les prédécesseurs de Mme Zoller n'ont pas fait le travail nécessaire

auprès du Conseil municipal et n'ont pas été clairs envers celui-ci en disant qu'il faudrait mettre la main à la poche. Dans les annexes des comptes, la fiduciaire de la commune a demandé de spécifier qu'il faudrait mettre une réserve. La meilleure des choses que l'on puisse espérer est que l'assurance responsabilité civile de la commune prenne éventuellement un petit quelque chose en charge, mais il n'y a pas de quoi être optimiste. L'exécutif actuel a reçu un dossier qui est vraiment un charnier. On va devoir le traiter avec le Conseil municipal qui devra se prononcer sur ce sujet. À un moment donné, la commune va être sommée de réparer parce que ce sont ses panneaux, installés sur le toit mis à disposition par le CHAD, qui génèrent des dégâts. Par contre, cela ne se passera pas seulement avec un vote du Conseil municipal. Les informations seront également transmises à qui de droit par rapport à ce dossier. En effet, il est scandaleux que rien n'ait été traité par les prédécesseurs de Mme Zoller.

## **19. Divers**

- **Mme Vanoncini** annonce que la page Facebook a maintenant été lancée. Elle invite les gens à aimer cette page. Elle propose aussi aux commissions de transmettre à Mme Hutin, M. Rausis et elle-même les informations qui pourraient être diffusées sur cette page. Par exemple, avec la fin de l'aménagement du carrefour de La Plaine, quelques photos vont peut-être être publiées en disant être heureux de la fin des travaux de cet aménagement et espérer que le résultat plaît aux communiers. **Mme Vanoncini** note que l'animation et le vécu de cette page doivent être répartis avec tous les sujets et pas seulement avec certains qui seraient mis en avant.

**Le président** remercie les personnes en charge de l'animation de cette page qui est très sympathique.

- **Mme Zoller** rebondit sur la qualité des comptes transmis par M. Wyss qui a fait un travail extraordinaire pour présenter les comptes qui deviennent toujours plus compliqués. Normalement, cela devrait être les derniers comptes qu'il présente étant donné que la commune va bientôt avoir un nouveau comptable.

**Le président** remercie également M. Wyss pour tout ce qu'il fait.

### *Applaudissements*

- **Mme Monney** note que la partie devant la fontaine est maintenant terminée au carrefour de La Plaine. On espérait que l'aménagement empêche les gens de se stationner, mais ce n'est visiblement pas le cas. Il faudra donc penser à travailler sur cette question.

**Mme Hutin Zumbach** confirme que cela ne joue pas. Les gens n'ont pas perdu leurs mauvaises habitudes. Manifestement, il va falloir installer des potelets, mais il faut alors une APA. Par ailleurs, cela va certainement être la même chose au chemin du Rail en face du tea-room avec les voitures qui s'arrêtent le long du mur. L'exécutif a estimé qu'il fallait laisser les travaux se terminer. Ensuite, le garde-parking va devoir agir pour mettre des amendes.

- **Mme Vanoncini** tient à remercier M. Guyot pour toutes les explications liées aux comptes. Elle a trouvé que c'était très instructif.
- **Mme Vanoncini** signale que deux dates avaient initialement été retenues pour la sortie immersion, mais elles ne sont finalement pas adaptées. Une troisième date est proposée en remplacement. Il s'agit de celle prévue initialement pour les promotions, puisqu'elles n'auront pas lieu, à savoir le samedi 3 juillet 2021.

**Mme Hutin Zumbach** confirme qu'il n'y aura pas de promotions sous la forme traditionnelle, cette année. Il est possible d'organiser quelque chose, mais sur les horaires scolaires et en évitant que les classes se croisent. Des activités et des jeux seront proposés à l'école de Russin ainsi qu'autour de la salle polyvalente lors de deux journées différentes. Les classes auront chacune une heure et demie pour profiter de ces espaces. En plus, une soirée est prévue pour les 8P qui

vont quitter l'école de Dardagny pour aller au cycle d'orientation. L'idée serait de leur proposer un moment un peu spécial, vu que ce sont leurs dernières promotions, sous la forme de la remise d'un dictionnaire ou d'un livre et d'un éventuel spectacle de magiciens. L'exécutif sera également présent, mais pas les parents. Par contre, il n'y a pas encore de date fixée.

- **M. Vuissoz** aimerait remercier Mme Zoller pour ses activités lors de ces rendez-vous de chantiers où elle défend la commune avec vigueur. Elle prend vraiment soin des deniers publics de la commune.
- **M. Todesco** revient sur le fait qu'il y avait, à l'essai en début de législature, l'histoire de la prise de PV faite par les commissions, mais cela n'a pas été rediscuté. Quand on voit le nombre d'écrits à l'ordre du jour de la séance actuelle, cela devient conséquent. Mme Monney est très gentille de rédiger certains PV, mais, pour M. Todesco, il est compliqué d'arriver à faire quelque chose quand Mme Monney est absente. Cela demande beaucoup d'heures de travail. Si cela continue à ce rythme, cela va être très compliqué. Le cas échéant, il faut prévoir des procès-verbalistes qui puissent prendre des PV afin que tout le monde puisse participer correctement aux séances.

**Le président** propose d'en discuter en séance des présidents.

- **Le président** signale, concernant les bons communaux qui ont été distribués, que 333 d'entre eux ont été utilisés pour un total de Fr. 6'600.-. Il faut préciser que 44,6 % des bons distribués ont été utilisés. **Le président** remercie ses concitoyens et les commerçants d'avoir joué le jeu.
- **Le président** rappelle que les commissions ont jusqu'à la fin août pour établir un budget, notamment en préparant les éventuels devis.
- **Le président** remercie l'administration municipale et tout le Conseil municipal pour sa capacité d'adaptation par rapport à tous les changements administratifs qui ont eu lieu. Quand il voit l'ordre du jour, il semble que tout le monde a bien compris comment cela fonctionne.
- **Le président** aimerait souhaiter, avec une semaine d'avance, un excellent anniversaire à la future présidente du Conseil municipal.
- **Le président** aimerait dire un mot de fin de présidence. Ainsi s'achève son mandat de président du Conseil municipal. Il aimerait revenir sur quelques aspects de cette fonction ainsi que du travail effectué. Cette fonction ne l'enchantait vraiment pas. Le fait d'avoir un devoir de réserve et de ne pas pouvoir voter lui faisait maudire le règlement du Conseil municipal. Simplement, il n'avait pas compris cette fonction. En effet, il devient évident pour lui qu'il incombe cette réserve au premier citoyen de la commune. Le fait de devoir mener les débats au sein de cette assemblée implique forcément une forme de neutralité que la Suisse connaît trop bien. Cette fonction lui a surtout permis d'en apprendre plus sur lui-même. Cette réserve lui permet aussi de prendre du recul sur les projets, les questions et les remarques abordées lors du Conseil municipal. Elle permet également de réfléchir sur le fonctionnement du Conseil municipal et la raison pour laquelle il est tel qu'il est. **Le président** a aussi eu des occasions privilégiées, notamment la rencontre du Grand Conseil et la venue du Conseil d'État.

Comme tout le monde a pu le constater, beaucoup de changements administratifs et fonctionnels ont été opérés. On peut citer une application plus à la lettre du règlement, au grand dam de certains, dont lui-même au début. Maintenant, l'établissement de l'ordre du jour relève d'un certain défi qui n'est pas déplaisant selon **le président**. Cela permet aussi de toucher toutes les commissions et d'entretenir un lien privilégié notamment avec les présidentes et présidents de commission. Ce lien particulier existe aussi avec l'exécutif communal ainsi qu'avec l'administration. L'exécutif de la commune a toujours su l'écouter et le conseiller dans les choix à privilégier pour cette assemblée. **Le président** remercie l'exécutif pour cela.

Il ne faut pas oublier que, il y a un an et demi, **le président** était un jeune néophyte dans le milieu du délibératif communal sans aucune connaissance des dossiers ni même du fonctionnement du

Conseil municipal. Il ose espérer avoir servi à quelque chose et avoir progressé dans ce domaine.

Il ne faut pas oublier l'administration communale, en particulier Mme Monteiro et M. Wyss qui ont dû subir, pendant un an, les appels incessants du président et ses visites surprises qui mettaient en péril l'intégralité du programme qu'ils avaient pour la journée afin de répondre du mieux à ses questions hebdomadaires.

**Le président** remercie l'ensemble du Conseil municipal pour sa capacité d'adaptation face à tous les changements qu'il y a eu cette année. Parfois, voire souvent, il a été difficile de savoir sur quel pied danser concernant les prises de PV, les rapports de conclusions, les motions et autres. **Le président** espère avoir apporté quelques éclaircissements en la matière. Il aimerait également remercier la future présidente du Conseil municipal pour ses nombreuses contributions et relectures de dossiers qui ont pu être concoctés durant l'année. Ces remerciements vont aussi à Mme Vanoncini, Mme Bovy et Mme Zoller pour leurs différents concours avec toujours un œil et parfois même une plume avisée, voire poétique.

**Le président** constate, s'il fait une rétrospective de cette année, que tant le Conseil municipal que les commissions fonctionnent à plein régime. Il voit une très claire cohésion entre les différentes personnes présentes. Tout le monde a su faire avec les différences, les forces et les faiblesses de chacun. On peut dire que le Conseil municipal fonctionne selon la collaboration ainsi que la concertation dans l'intérêt de la commune. Pour le président, ce conseil est une véritable réussite et il remercie tout le monde d'y avoir contribué. Il ajoute qu'une législature dure 5 ans. Il ne s'agit pas d'un sprint, mais bien d'un marathon. C'est la raison pour laquelle il faudra trouver un bon équilibre entre l'impatience que les projets se réalisent rapidement et un certain ménagement pour ternir dans la durée. **Le président** a aussi une pensée pour ceux qui ont quitté le Conseil municipal cette année et qui vont sans aucun doute leur manquer. Il leur souhaite le meilleur pour la suite.

**Le président** souhaite bien du courage à la future présidente et au futur vice-président du Conseil municipal qui auront, il l'espère, le même plaisir que lui d'exercer cette fonction honorable et honorifique.

**Le président** aimerait terminer son discours avec la traditionnelle citation qu'il espère voir devenir pérenne dans le temps. Il signale que cette maxime en fin de Conseil municipal ou en fin de discours provient d'une tradition que pratiquait une illustre femme politique française qu'il affectionne tant par son intelligence que par son combat politique, à savoir Christiane Taubira. Étant donné qu'il n'a pas pu choisir entre deux citations pour conclure ce dernier Conseil municipal en tant que président, il propose de les dire toutes deux. La première porte sur l'engagement parfois politique, mais surtout civique, des petites gens et la deuxième parlera d'elle-même : « ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens engagés et réfléchis puisse changer le monde. En réalité, c'est toujours ce qui s'est passé » Margaret Mead, anthropologue américaine et féministe de la deuxième vague dans les années 60 ; « on entend bien les discours officiels qui montrent une très grande inquiétude sur l'économie. On ne pourra pas vivre sans économie, mais on ne peut pas vivre sans les gens, sans les soignants, sans les caissières, sans les éboueurs. On a bien vu ces fragilités, ses imbécillités mêmes, ces délocalisations qui nous ont démunis, qui ont différé notre capacité de réponse d'une, deux, trois semaines pendant lesquelles des gens sont morts. Cette économie ne peut pas être un absolu, une divinité, un veau d'or. On doit avoir le courage de nous interroger » Christiane Taubira, femme politique de gauche et ancienne ministre de la Justice et garde des Sceaux qui a notamment fait adopter le mariage pour tous à l'Assemblée nationale française.

*La séance est levée à 20h36*

Le président  
  
 Julien Guyot

Une conseillère municipale  
  
 Gabriella Robert

Le secrétaire  
  
 Roger Wyss